

Paul : c'est là mon seing dans toutes mes lettres : | est signum in omni epistola. Ita scribo.
j'écris ainsi.

18. La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ | 18. Gratia Domini nostri Jesu Christi
soit avec vous tous. Amen. | eum omnibus vobis. Amen.

Il termine cette lettre par la salutation, comprenant ici les deux derniers versets, qu'il écrit de sa propre main. Il fit de même pour ses Epîtres aux Corinthiens (I. Cor., XVI, 21), aux Galates (VI, 11), aux Colossiens (IV, 18), à Philemon (v. 19). C'est d'ailleurs un usage qu'on trouve chez les anciens (Cf. Cicér., ad Attic., lib. VIII, ep. 1, n. 1; Sent. Trib., 21, 32; Dion. Cass., lib. LVIII, 9).



PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPÎTRE A TIMOTHÉE.

1. Abrégé de la vie de saint Timothée. — 2. De l'objet de la première Epître que saint Paul lui adressa. — 3. Analyse de cette Epître — 4. Du temps et du lieu où cette Epître a été composée. — 5. Son authenticité.

4. Saint Timothée était né probablement à Lystres, ville de Lycaonie, dans l'Asie Mineure. Sa mère, nommée Eunice, était juive, et son père était un gentil converti au judaïsme. Sa grand'mère, appelée Loïde, et sa mère, embrasèrent la religion chrétienne dès le commencement, et saint Paul fit un bel éloge de la foi de toutes les deux. Sous leur direction, Timothée s'appliqua dès son enfance à l'étude des saintes Lettres.

Quand saint Paul arriva à Lystres dans sa seconde mission, il y trouva Timothée qui était déjà chrétien, et dont les fidèles d'Icône et de Lystres lui rendirent le plus avantageux témoignage. Une révélation lui ayant appris le parti qu'il pouvait en tirer, il se l'attacha et en fit son compagnon à la place de saint Barnabé. Comme il était Juif par sa mère, il le fit circoncire pour lui concilier la faveur des Juifs et lui permettre de pénétrer plus facilement dans les synagogues pour y annoncer l'Evangile.

Lui ayant confié le ministère de la parole par l'imposition des mains, il parcourut avec lui le reste de l'Asie, s'embarqua de là pour la Macédoine, et prêcha l'Evangile à Philippes, Thessalonique et Bérée. Les Juifs irrités l'ayant forcé de s'éloigner de cette dernière ville, il y laissa Timothée pour affermir les nouveaux fidèles dans la foi.

Arrivé à Athènes, saint Paul lui manda de venir l'y trouver; mais sur la nouvelle que la persécution sévissait à Thessalonique, il envoya Timothée dans cette ville pour y porter des consolations et des encouragements. Timothée étant venu le retrouver à Corinthe pour lui rendre compte de sa mission, c'est alors qu'il écrivit sa première Epître aux Thessaloniens (53).

De Corinthe saint Paul alla à Jérusalem d'où il revint passer deux ans à Ephèse. Il envoya de là son fidèle compagnon en Macédoine pour y préparer les âmes destinées aux chrétiens de Jérusalem. Il lui ordonna ensuite de se rendre à Corinthe où Timothée dut se trouver peu de temps après l'arrivée de la première Epître que saint Paul écrivit aux Corinthiens et dans laquelle il leur recommande tout particulièrement son cher disciple (57).

Saint Paul attendit son retour en Asie et le mena avec lui en Macédoine et en Achaïe. Timothée laissa l'Apôtre à Philippes, et alla de là l'attendre à Troade où saint Paul le rejoignit (Act., xx, 3-6). A partir de ce moment, le livre des Actes ne nous dit pas ce que devint saint Timothée.

Mais nous le retrouvons à Rome pendant la première captivité de saint Paul. L'Apôtre le nomme conjointement avec lui à la tête des Epîtres qu'il écrivit alors aux Philippiens, aux Colossiens et à Philemon. Il nous apprend, dans son Epître aux Hébreux (xiii, 23), qu'il partagea ses fers, et on croit qu'ils furent délivrés en même temps.

Après sa délivrance, saint Paul, étant retourné de Rome en Orient, laissa

Timothée à Ephèse pour gouverner l'Eglise de cette ville. D'Ephèse l'Apôtre passa en Macédoine, et c'est de là que nous croyons qu'il écrivit sa première Epître à Timothée.

2. Timothée avait de 35 à 40 ans lorsque saint Paul lui confia cette charge redoutable. En le consacrant évêque d'Ephèse, il l'avait fait en même temps primate de toutes les Eglises d'Asie. Il avait étendu ainsi sa juridiction sur la plupart des Eglises qu'il avait du saint ministère.

Malgré l'expérience qu'il avait du saint ministère, il semblait à l'Apôtre encore jeune pour suffire à une mission aussi difficile et aussi délicate. C'est pourquoi il résolut de ne pas l'abandonner à lui-même dans l'exercice des nouvelles fonctions qu'il venait de lui confier, et tout en s'éloignant de cette grande Eglise d'Ephèse, il le chargea de lui faire connaître toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer dans son administration.

Il ne tarda pas à en présenter de très-graves. De faux docteurs cherchèrent à répandre de désolantes erreurs parmi les fidèles, et à altérer, par leurs discussions subtiles, la pureté de la foi. Ces novateurs, qui avaient la prétention d'enseigner une autre doctrine que celle des Apôtres, attaquaient en même temps les mœurs et causaient de grands scandales par leurs discours et leurs exemples.

L'Apôtre, ne pouvant se transporter à Ephèse, écrivit aussitôt une lettre à Timothée dans laquelle il lui indique la conduite qu'il doit tenir à l'égard de ces novateurs, et il en prend occasion de lui donner des règles particulières relativement au culte public, au choix et à l'ordination des évêques, des prêtres et des diacres, aux devoirs des veuves et des diaconesses, et à la conduite que doivent tenir les ministres de Jésus-Christ pour arrêter le mal dans sa racine et l'empêcher de se propager.

3. Cette Epître se compose de six chapitres.

Saint Paul commence par établir ce qui regarde la doctrine. Il veut que l'on s'abstienne de toutes les questions vaines qu'agitaient les docteurs judaïsants au sujet de leurs interminables généalogies. Il rend hommage à la loi mosaïque, mais il veut que l'on sache que la foi évangélique lui a été substituée. Il a été lui-même à une époque, le défenseur de la loi, mais il remercie Dieu de l'avoir éclairé, et d'avoir fait en lui d'un persécuteur de l'Eglise un apôtre. Il exhorte Timothée à prêcher toutes ces vérités, et à se montrer, en les défendant, un vaillant soldat de Jésus-Christ (ch. 1).

Après avoir parlé de la doctrine, l'Apôtre passe au culte de Dieu. Il fait prier. Pour qui? Pour tous les hommes. Pourquoi? Parce que Dieu veut sauver tous les hommes. Ou faut-il prier? Partout. Qui doit prier? Tous les fidèles, les hommes et les femmes. Il donne des règles relativement à la tenue des femmes dans les assemblées, et il leur trace le rôle qu'elles ont à remplir dans l'éducation de la famille (ch. 2).

Pour que l'Eglise soit inattaquable, il importe qu'elle ait de dignes chefs. Saint Paul parle de l'ordination. Il décrit successivement les qualités que doivent avoir les évêques et les prêtres, les diacres et les diaconesses. Pour faire comprendre à Timothée l'importance de ces règles, l'Apôtre lui rappelle la grande mission que l'Eglise doit remplir dans le monde. Elle est la colonne de la vérité, et il faut que ses ministres soient dignes de leur sublime vocation (ch. 3).

Pour qu'on ne s'étonne pas des hérésies qui doivent paraître dans l'Eglise, l'Apôtre prédit et caractérise plus graves, celles des gnostiques et des manichéens. Pour résister à ces erreurs, il dit à tous les évêques, dans la personne de Timothée, les devoirs qu'ils ont à remplir. Il faut qu'ils s'exercent à la piété, qu'ils se présentent aux yeux des fidèles comme des modèles de vertus, qu'ils s'appliquent soigneusement à l'étude de la sainte Ecriture, et au ministère de la prédication. De cette manière ils feront leur salut et celui des âmes qui leur sont confiées (ch. 4).

L'évêque étant chargé de reprendre et de corriger les autres, l'Apôtre dit à Timothée ce qu'il doit faire à l'égard des vieillards et des jeunes gens. Il s'étend tout particulièrement sur les veuves qui forment dans l'Eglise une classe particulière. Il règle ce qui regarde les évêques et les prêtres, et il veut qu'on cas

d'accusation ils soient jugés par un tribunal sur la déposition de deux ou trois témoins. Il ordonne à Timothée de ne pas ordonner un sujet avant de l'avoir sérieusement examiné (ch. 5).

Enfin, dans le dernier chapitre, il marque la conduite que l'Eglise doit tenir envers les esclaves, et les conseils qu'elle doit leur donner. Il s'élève contre la cupidité, et détourne de toutes ses forces Timothée de cette plate, dans la crainte qu'elle ne déshonore le sanctuaire. Il apprend aux riches à faire bon usage de leurs richesses. Sa dernière recommandation a pour objet le dépôt de la foi qu'il engage Timothée à conserver dans toute son intégrité, en fuyant toute nouveauté (ch. 6).

4. Sur l'époque de la composition de cette Epître, les critiques sont partagés. Benson, Michaëlis et Hug prétendent qu'on doit la placer entre les deux Epîtres aux Corinthiens, par conséquent vers l'an 57. Ils disent que lorsque saint Paul fut obligé de quitter Ephèse par suite de la persécution de Démétrius, il y laissa Timothée comme chef de cette Eglise, et que s'étant retiré en Macédoine, il lui écrivit cette première Epître.

Le principal argument qui les empêche de reculer la composition de cette Epître aux temps qui ont suivi la captivité de l'Apôtre, c'est que cette Epître suppose que l'Eglise d'Ephèse n'avait point de ministres désignés, puisque l'Apôtre donne des règles pour les choisir. Timothée est considéré par toute la tradition comme le premier évêque d'Ephèse. Est-il vraisemblable que saint Paul ait quitté cette Eglise au moment de la persécution sans lui donner un chef? On voit d'ailleurs qu'il n'en fut pas ainsi. Car quand l'Apôtre passa à Milet, il manda ses pasteurs pour les instruire de leurs obligations.

Ce sentiment ne manque pas de vraisemblance. Ceux qui le combattent, Pearson, Le Clerc, Mill, Paley et beaucoup d'autres, prétendent que cette Epître a été écrite par saint Paul après la délivrance de sa première captivité. Ils croient qu'il revint de Rome en Asie, qu'il établit Timothée métropolitain d'Ephèse, et qu'il passa ensuite en Macédoine.

C'est de là qu'il aurait écrit cette première Epître dont la date serait de l'an 64 ou 65 de notre ère. Nous penchons pour cette opinion, parce que nous croyons qu'il s'est écoulé peu de temps entre cette première Epître et la seconde, et comme celle-ci a été écrite pendant la dernière captivité de l'Apôtre, à la veille de sa mort, les partisans de la première opinion nous semblent en trop reculer la date.

A Milet, l'Apôtre n'avait fait que prédire les erreurs qu'il nous montre déjà très-répandues parmi les Ephésiens, et il n'avait fait qu'annoncer la venue de ces faux docteurs qu'il engage Timothée à combattre. Les institutions de cette Eglise ont pris déjà un grand développement au moment où l'Apôtre fait ses recommandations à son cher disciple, et on sent qu'il n'est plus au milieu d'une Eglise qui vient seulement de se former.

Mais quoi qu'il en soit de cette incertitude sur la date de la composition de cette Epître, ce n'est pas un motif pour en nier l'authenticité. Car quand on ignore la date d'une lettre, on n'en conclut pas qu'on ne peut reconnaître celui qui l'a écrite. C'est cependant le principal argument sur lequel les rationalistes modernes se fondent pour prétendre que cette Epître n'est pas de saint Paul.

5. Cette opinion est toute récente. Dans l'antiquité, personne n'a élevé le moindre doute à ce sujet. Marcion, Basilide et Tatien sont les seuls hérétiques qui aient contesté l'authenticité de cette Epître; mais leurs assertions étant purement gratuites, au 1^{er} siècle, Eusèbe, le Père de l'histoire ecclésiastique, l'a comprise parmi les écrits qui ont été reçus à l'unanimité par toutes les Eglises au nombre des livres inspirés.

Au commencement de ce siècle, en 1804, Schmidt est le premier critique qui ait soulevé cette question. Schleiermacher se montra plus audacieux, et nia sans détour l'authenticité de cette Epître. C'était en 1807. Eichorn étendit cette négation à l'Epître à Tite, et à la deuxième à Timothée, et rejeta ainsi ces trois Epîtres qu'on a appelées pastorales (1812). Baur a repris l'attaque dans ces derniers temps avec une nouvelle ardeur, et ce sont ses arguments qu'ont reproduits ceux de nos rationalistes qui ont adopté sa thèse.

On conçoit l'importance que les protestants attachent à ces trois Epîtres. Elles

nous montrent l'Église établie et fonctionnant avec toute sa hiérarchie. Les règles, que saint Paul donne dans ces Épîtres, sont devenues la base de la plupart des prescriptions du droit canon, et dans ces lettres de l'Apôtre, Timothée et Titus nous apparaissent tels que sont nos évêques, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils observent et encouragent la continence et le célibat; ils ont un tribunal devant lequel les accusés d'un ordre inférieur doivent comparaître, le retranchement de l'Église les indignes, ils conservent la pureté de la foi contre les novateurs qui cherchent à l'altérer, ils administrent leurs Églises avec autorité, ils soumettent à des examens ceux qu'ils doivent ordonner, et nous voyons dans ce tableau, l'Église vivante et animée de l'esprit du Christ, telle que le catholicisme la comprend.

C'est une condamnation éclatante de tout le système rationaliste et protestant. Il n'est donc pas étonnant que ces critiques aient fait contre ces documents anciens un siège en règle, et qu'ils aient eu recours à toutes les ressources de leur érudition pour chercher à les discréditer.

Mais leurs efforts ont été impuissants. Leurs adversaires leur ont opposé le témoignage de toute la tradition. Ils prétendaient qu'on ne trouvait pas de témoignages en faveur de ces Épîtres au delà du second siècle.

Mais on leur a prouvé qu'au second siècle, ces Épîtres étaient citées positivement et nommément dans tous les écrits de cette époque. Il n'en aurait pas fallu davantage pour établir leur authenticité d'une manière incontestable. Car si ces lettres n'avaient pas été écrites par saint Paul au premier siècle, elles n'auraient pas réuni au second cette unanimité de témoignages.

Pour surcroît de preuves, on leur a montré, dans les Pères apostoliques eux-mêmes, un certain nombre de passages qui sont ou des allusions à ces Épîtres ou des témoignages directs.

Battus de ce côté, les rationalistes ont été réduits à des arguments intrinsèques tirés de la philologie ou de la nature même des institutions et des erreurs dont parle saint Paul. Ils ont prétendu qu'il y avait dans ces Épîtres une foule de mots qui ne se trouvaient pas dans les autres Épîtres de saint Paul, comme si un auteur épaisait son vocabulaire en écrivant une lettre, et s'il n'était pas amené au contraire, en traitant des sujets nouveaux, à user d'expressions nouvelles. Ainsi ils ont relevé d'un air triomphant quatre-vingt-un mots nouveaux dans la première à Timothée, soixante-trois dans la deuxième et quarante-quatre dans celle à Titus.

Planck leur a répondu en leur citant cinquante-sept mots nouveaux qu'il avait trouvés dans l'Épître aux Galates, cinquante-sept dans celle aux Philippiens, six dans celle à Phémoën, cent quarante dans les deux Épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens.

Il se sont rejoints sur les erreurs dont parle saint Paul dans ces Épîtres, et sur les institutions de l'Église. Ils ont prétendu qu'au premier siècle, le gnosticisme n'était pas aussi avancé que ces Épîtres le supposent, que l'Église n'avait pas encore sa hiérarchie, ses évêques, ses prêtres, ses diacres, ses diaconesses, ses veuves, et que le type de l'évêque, tel qu'il se montre dans Timothée et Titus, ne convient qu'au second siècle.

C'est en effet l'idée protestante. Mais cette idée spéculative est une conception *à priori* que rien n'autorise. Dans l'espèce, c'est tout simplement une pétition de principe. Car entre les catholiques et les protestants la difficulté qui les divise est là. L'Église a-t-elle existé dès le temps des apôtres, telle qu'elle est maintenant avec ses lois, sa hiérarchie et son autorité divine? Les Épîtres de saint Paul le prouvent, et comme l'authenticité de ces Épîtres est démontrée par des témoignages historiques, irrécusables, en bonne logique, on doit partir des faits que ces documents établissent pour faire connaître l'état des Églises primitives avec tous leurs caractères. Mais il n'est pas possible de partir de conceptions *à priori*, de théories purement imaginaires pour chercher à braver des faits qui reposent sur des bases inattaquables. Cette science toute ébranlée qu'elle est marche à rebours, et elle n'est pas étonnant qu'elle arrive à se mettre en opposition tout à la fois avec la tradition et le sens commun.

Cette discussion sur l'authenticité de la première Épître à Timothée s'appliquant également aux deux autres Épîtres pastorales, nous ne reviendrons pas, à leur occasion, sur ce sujet, parce que, ne rencontrant que la répétition des mêmes objections, nous serions forcé de reproduire les mêmes réponses.

PREMIÈRE ÉPÎTRE A TIMOTHÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul rappelle à Timothée ce qu'il lui avait enseigné, et l'engage à soutenir vaillamment le combat du Seigneur.

1. Paulus apostolus Jesu Christi secundum imperium Dei Salvatoris nostri, et Christi Jesu spei nostri;

2. a Timotheo dilecto filio in fide; Gratia, misericordia, et pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro. [a Act. 16. 1.]

3. Sicut rogavi te ut remaneres Ephesi, cum iram in Macedonianum, ut donum quibusdam ne aliter docerent.

4. Neque a intendere fabulis, et genealogiis interminatis; que questionibus prestant magis quam edificacionem Dei, que est in fide. [a Infr. 4. 7. II. Tim. 2. 23. Tit. 3. 9.]

5. Finis autem precepti est charitas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta.

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ, par l'ordre de Dieu notre Sauveur, et de Jésus-Christ notre espérance;

2. A Timothée son cher fils dans la foi, que Dieu notre Père et Jésus-Christ Notre Seigneur vous donnent la grâce, la miséricorde et la paix.

[a Act. 16. 1.]

3. Je vous prie, comme je l'ai fait en partant pour la Macédoine, de demeurer à Ephèse, et d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre.

4. Et de ne point s'amuser à des fables et à des généalogies sans fin, qui servent plutôt à exciter des disputes qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu.

5. Car la fin des commandements, c'est d'avoir la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère.

CAP. I. — 1. *Paulus apostolus*. Dans ce chapitre, saint Paul salue Timothée, et lui rappelle le motif pour lequel il l'a laïssé à Ephèse (1-4). En signalant les erreurs des juifs, qui mettaient la foi en péril, l'Apôtre ne peut s'empêcher de les combattre. Ces erreurs consistaient, en ce qu'ils croyaient que Dieu n'avait promis la justice qu'à Abraham et à ses descendants selon la chair, en ce qu'ils se supposaient pour ce motif, supérieurs aux Gentils, et en ce qu'ils prétendaient que Paul n'était qu'un persécuteur, qui n'avait aucune autorité. L'Apôtre relève dans une sorte de digression toutes ces erreurs (5-7). Il charge ensuite Timothée de prêcher contre ces erreurs, et de joindre la pureté de la foi à la bonne conscience pour rendre fécond son ministère (8-20). — *Secundum imperium*. L'apostolat de saint Paul étant méconnu par les novateurs, il prend à dessein ce titre au commencement de cette Épître, où il va les combattre. — *Dei salvatoris nostri*. Il donne à Dieu le Père le nom de Sauveur, parce qu'il nous a aimés jusqu'à nous donner son Fils unique pour nous sauver.

4. *Fabulis et genealogiis interminatis*. A ces généalogies sans fin, dans lesquelles les uns ne prêchaient que de la gloire de leurs prétendus ancêtres, ils avaient dès les premiers temps ajoutés ces généalogies absurdes et interminables des gentils, telles que nous les trouvons dans les systèmes des gnostiques, d'après l'exposition qu'en font saint Irénée et Tertullien, dans leurs ouvrages contre ces hérétiques.

5. *Finis autem precepti est charitas*. Ces riveries ne faisant autre que des discussions absurdes, et sans résultat pratique, l'Apôtre rappelle que la charité est la fin du précepte; et par ce mot *preceptum*, il entend toute la loi évangélique, tout ce qu'il avait ordonné lui-même à Timothée et aux Édèles, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

CAP. I. — 1. *Secundum imperium*. Delegationem, mandatam, preceptum Dei, quasi dicit: Per mandatam Dei apostolatam suscepi.

2. *Dilecto filio in fide*. In qua fide ipse mihi sincerus, verus et germanus est filius, amulicus paternae doctrinae et virtutis. — *Misericordias*. Nusquam in aliis epistolis, ut novavit Chrysostomus, precatur sanctus Paulus misericordiam, sed gratiam tantum et pacem, idque factum putat ab apostolo ex magno erga Timotheum paternam affectu tanquam ei metuens; praesertim quod majore misericordia illi qui alius praesentem indignam quam alii.

3. *Sicut rogavi te*. Velim ut illud effectum des, quod ut faceres te rogavi, cum discedens in Macedonianam ad Ephesum reliqui. — *Donumque*. Praecipere. — *Ne aliter docerent*. Ne diversam ab ea doctrinam docerant quam nos ubique tradere consuevimus.

4. *Neque intendere fabulis et genealogiis iudaicis*, quales nos extant in Talmud et apud rabbinos. — *Genealogiis interminatis*. Intelligit longissimas et quasi infinitas genealogias quibus genus se ducere ab Abraham ostenderi conabantur, ut suum genus et nobilitatem ostentarent. — *Quae questionibus prestant magis*. Affectationes cum in quibus aliquid audent contradicere. — *Quam edificacionem Dei, quae est in fide*. Quam profectum in cognitione et cultu Dei, qui consistit in fide et pietate.

5. *Finis autem precepti est charitas*. Probat apostolus has fabulas genealogias non esse constantius legi et Evangelio. Probat autem sic: finis legis est parere et nutrire fidem, spem et charitatem: atqui his fabulis non paritur edificacionem in fide, ac consequenter nec charitatem, sed questiones et lites; ergo his fabulis non sunt secundum legem et Evangelium. — *Preceptum*. Παράκλησις, quae vocat significat apostolus evangelicam legem, ejusque